



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 17 JANVIER 2022 à 19 h 00**

*Compte-rendu*



L'an deux mille vingt-deux, le 17 Janvier à 19 heures 00,  
Le conseil municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente sous la présidence de Madame Mary BONVOISIN ALVES DOS SANTOS, Maire,  
En suite de convocation en date du 4 Janvier 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la salle polyvalente et autres panneaux extérieurs,  
Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice,  
Procurations : Monsieur André FOURDRIGNIER à Madame Isabelle FEVRIER, Madame MERVEILLIE à Madame Chantal CUVELIER  
Absents excusés : Monsieur Gaël EVRARD  
Secrétaire de séance : Monsieur Hervé COLLAS

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 Janvier 2022

Madame le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

## **001 - Projet d'extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral**

---

### **Le Conseil Municipal de la Commune de Merlimont,**

Par courrier en date des 24 juin et 10 Décembre 2021, le Conservatoire du littoral a sollicité l'avis du Conseil Municipal sur le projet d'extension du périmètre d'intervention foncière du Conservatoire du littoral sur le site « Dunes de Stella Merlimont ».

Sur le site « Dunes de Stella Merlimont », le Conservatoire protège à ce jour, avec ses partenaires, 105 hectares sur les 142 hectares autorisés. Le Conservatoire souhaite étendre son périmètre d'intervention d'environ 46 hectares (plan joint).

Ce projet d'extension est composé essentiellement de boisement. Il est adossé à la forêt communale de Merlimont et vient achever une « coupure verte » entre les lotissements balnéaires et le village de Merlimont.

Reconnue au titre des espaces naturels à forte valeur patrimoniale, la maîtrise foncière de ce secteur par le Conservatoire permettra une valorisation de cet espace boisé et une ouverture adaptée au public, stratégie à mettre en cohésion avec les orientations du plan d'aménagement de la forêt communale et les activités cynégétiques traditionnelles.

VU le Code de l'Environnement notamment l'article L322-1 sollicitant les avis des conseils municipaux dans le cadre des missions du Conservatoire du Littoral,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

**EMET** un avis favorable :

- à l'extension du périmètre d'intervention foncière du Conservatoire du littoral d'une superficie de 46 ha, soit un périmètre total d'intervention de 188 ha,
- à l'intervention et l'acquisition foncière du Conservatoire du littoral sur ce nouveau périmètre.

## **002 – Attribution du marché Rue des Algues et Avenue de Champagne**

---

### **Le Conseil Municipal de la Commune de Merlimont,**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux d'aménagement Rue des Algues et Avenue de Champagne,

La Commune a lancé un appel d'offres sous la forme d'un marché à procédure adaptée telle que définie à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique. Elle est lancée en vue de l'attribution d'un marché de travaux.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le Journal de Montreuil en date du 27 octobre 2021. La date limite de réponse a été fixée au 21 novembre 2021 – 12h00.

23 Entreprises ont retiré un dossier sur la plateforme de téléchargement en accès libre.

10 Entreprises ont remis une proposition.

A l'issue de la première phase d'analyse des offres, il a été décidé de mener une phase de négociation financière avec les 3 entreprises classées aux 3 premières places :

- EUROVIA,
- STPA,
- LEROY TP.

Le montant des offres est ramené entre 429 782.80 € H.T. et 671 364.60 € H.T.

Les critères de choix des entreprises étaient les suivants :

- Prix : 60%
- Valeur technique : 40%

A l'issue de l'analyse des offres, sur la base du rapport présenté par le maître d'œuvre à la commission travaux en date du 10 Décembre 2021, le choix s'est porté sur l'entreprise mieux disante :

	<b>EUROVIA</b>	<b>STPA</b>	<b>LEROY TP</b>
Offre Initiale H.T.	448 914.63 €	494 584.73 €	457 964.80 €
Nouvelle Offre H.T.	<b>438 990.00 €</b>	468 255.75 €	429 782.80 €
Evolution H.T.	-9 924.63€	-26 328.98€	-28 182.00 €

	<b>EUROVIA</b>	<b>STPA</b>	<b>LEROY TP</b>
Critère Prix	<b>58.74</b>	52.07	60.00
Technique	<b>34.00</b>	38.00	28.80
Note Globale	<b>92.74</b>	90.07	88.80
Classement Final	<b>1</b>	2	3

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**ATTRIBUE** le marché d'aménagement Rue des algues et Avenue de Champagne à l'Entreprise :

- EUROVIA pour un montant de 438 990.00 € H.T.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif au marché portant sur les travaux d'aménagement Rue des Algues et Avenue de Champagne.

## 003 – Création d'un poste d'adjoint d'animation

---

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de créer les emplois correspondants par délibération.

**CONSIDERANT** que les besoins du service nécessitent le recrutement à temps complet d'un adjoint d'animation au sein du pôle jeunesse de la commune de Merlimont,

Il est proposé au conseil municipal :

La création d'un emploi permanent à temps complet, soit 35 heures, au grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C, au sein du pôle animation, jeunesse et vie locale de la commune de Merlimont, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2022,

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** la création d'un emploi permanent à temps complet, soit 35 heures, au grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C, au sein du pôle jeunesse de la commune de Merlimont, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2022,

**ADOPTE** la modification du tableau des emplois et des effectifs,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

## 004 – Mise en place et financement d'un système de vidéoprotection

---

**CONSIDERANT** que de nombreux véhicules circulent le long du littoral en transportant un nombre important de personnes en dehors de toute règle élémentaire de sécurité (surcharge, personnes non attachées et sans siège), y compris avec de jeunes enfants ; et que cela constitue un risque avéré pour la sécurité routière des personnes transportées et des autres usagers de la route,

**CONSIDERANT** l'augmentation constante de dépôts de matériaux, de délits d'appropriation, sécurité des personnes et autres objets en bordure de plage et sur les plages,

**CONSIDERANT** l'insécurité que créent les phénomènes de vols de moteurs à bateau ou les risques de cambriolages,

**CONSIDERANT** que le recours à la vidéoprotection apparaît comme un moyen approprié pour prévenir et limiter ces infractions,

**CONSIDERANT** qu'un financement de la part des Britanniques peut être sollicité dans ce cadre,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
Le conseil municipal,**

**AUTORISE** la mise en place d'un système de vidéoprotection aux emplacements suivants :

- Carrefour RD940/144 avec au moins deux caméras une dans le sens Berck Cucq et une saint Josse Merlimont plage avec lecture possible de plaques d'immatriculation,
- Front de mer avec lecture thermique prioritairement du côté Nord centre nautique et une autre coté sud (Poste de Secours),
- Carrefour Avenue de la plage et Avenue Boudringhin,
- Carrefour Route de Berck et Rang du Fliers.

Précise que l'achat, l'installation et la maintenance d'un serveur évolutif enregistreur + écran, la pose (câblage...), formation utilisateur, serveur évolutif enregistreur + écran est indispensable pour mettre en œuvre ce système. Situé sur le territoire de la commune et le renvoi d'images vers le CORG – SIC. Ces zones sont susceptibles d'évoluer au regard des besoins et des impératifs techniques,

**AUTORISE** la reprise sur financements britanniques des emplacements de vidéoprotection suivants :

- Carrefour RD940/144 avec au moins deux caméras une dans le sens Berck Cucq et une saint Josse Merlimont plage avec lecture possible de plaques d'immatriculation,
- Front de mer avec lecture thermique prioritairement du côté Nord centre nautique et une autre coté sud (Poste de Secours),
- Carrefour Avenue de la plage et Avenue Boudringhin,
- Carrefour Route de Berck et Rang du Fliers.

- l'achat, l'installation et la maintenance d'une centrale de commandement.

**AUTORISE** le maire à solliciter le Préfet en vue d'obtenir un arrêté préfectoral et à informer le Procureur de la République territorialement compétent,

**AUTORISE** le maire à prévoir les crédits nécessaires pour l'achat, la maintenance et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation du matériel de vidéoprotection, étant entendu que ces crédits seront avancés par les autorités Britanniques sur présentation des factures correspondantes par l'UGAP et avant leur engagement par la commune.

La séance est levée à 20 h 10.

Le Maire,